



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 1207

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 8 novembre 2024

Secrétaire de séance : Alain BOURREZ

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 13, Pouvoir : 1)</i>					
TITULAIRES			Présents (10)	Excusés (13)	Pouvoirs (1)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric			X P. MAUNAS
LEDEUIX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHERE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAU-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (7)	Excusés (3)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Amaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 0, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (2)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2024_1207 – ENGAGEMENT DES ETUDES SUR LE GAVE D'ASPE ET LE SADUM

Rapport n°2024_1207 : rapporteur : Pierre LAPORTE

Pour faire suite aux intempéries de septembre 2024, qui ont durement touchées la Haute Vallée d'Aspe, et aux désordres constatés sur les cours d'eau de ce territoire, le SMGOAO avait décidé d'engager diverses actions qui relèvent de sa compétence (cf. délibération n°2024_0905 du 30 septembre 2024).

Une de ces actions concerne l'engagement d'études hydrauliques sur ce secteur qui devront permettre de préciser les points suivants :

- La qualification de l'évènement sur le plan hydraulique ;
- La caractérisation du risque torrentiel (inondabilité et transport solide) ;
- Les solutions potentielles visant à réduire le risque et à protéger les personnes et les biens.

A noter qu'une attention particulière sera portée sur les secteurs à enjeux des bourgs d'Etsaut et d'Eygun.

L'engagement de cette opération doit donc permettre d'identifier et de définir :

- les mesures à prendre sur le plan de la protection globale des personnes et des biens ;
- les mesures à prendre sur le plan de la réduction de la vulnérabilité des bâtis ;
- les dispositions particulières qui pourraient s'appliquer sur le plan de l'aménagement du territoire ;
- les enjeux financiers adossés à ces mesures ;
- les diverses responsabilités qui se traduiront par diverses maîtrises d'ouvrages.

Le coût estimatif de cette opération est de 182 000,00 • HT et comprend :

- Des études hydrauliques du gave d'Aspe et de ses principaux affluents avec des expertises particulières sur les enjeux des bourgs d'Etsaut et d'Eygun ;
- Des levés topographiques spécifiques ;
- Des scénarii d'aménagements.

Pour assurer le suivi de ces études, des comités de pilotage particuliers seront constitués et réuniront à minima :

- Les représentants des communes concernées
- Les représentants du SMGOAO
- Des représentants des services de l'Etat
- Des représentants du service RTM
- Des représentants de la DIRA / SNCF
- Des représentants des partenaires financiers
- Et au besoin, toute personne intéressée par le projet

Pour la parfaite réalisation de ces opération(s), une / des consultation(s) doit(vent) être engagée(s). Elle sera réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée en recherchant la solution qui conduira à réduire les délais de consultation autant que possible, l'objectif étant de pouvoir engager les études au cours du premier trimestre 2025.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget prévisionnel 2025 section Fonctionnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** le Président à solliciter auprès de l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Etat, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine) les aides les plus élevées
- **AUTORISE** Le Président à poursuivre l'ensemble des démarches suivantes :
 - Engager la consultation des bureaux d'études et cabinet de géomètres
 - Suivre le déroulement de l'opération
 - Solliciter les services de l'Etat (DDTM / RTM) pour les besoins de l'étude
 - Engager toutes les démarches administratives

Membres en exercice	37
Membres présents :	20
Pouvoir :	2
Nombre de votants :	22
POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0



Le Président

Patrick MAUNAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 064-200032332-20241210-2024_1207-DE

